La gestion de la contractualisation

Les stratégies territoriales de Limoges Métropole et la mise en place de projets s'opèrent grâce à des contrats signés avec différents partenaires. Ces contrats peuvent s'étaler sur plusieurs années et contenir de nombreux financements permettant l'ouverture de nouveaux services pour le territoire.

En quoi consiste la gestion de la contractualisation ?

Sur le territoire de Limoges Métropole, la gestion de la contractualisation et la recherche de financements sont centralisées au sein du **Service Animation De La Contractualisation (SADC)** qui permet d'améliorer les pratiques existantes en matière de contractualisation, ainsi que d'en développer de nouvelles. Les principaux partenaires financiers de Limoges Métropole sont la **Région Nouvelle-Aquitaine**, l'**Europe** ou encore l'**ADEME**. Ils attribuent de plus en plus de subventions par le biais des **appels à projets**.

Enfin, les **missions** autour de la contractualisation vont être de :

- Négocier de manière privilégiée des contrats de territoire avec les partenaires financiers ;
- Rechercher activement des co-financements en adéquation directe avec les projets de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- Créer une porte d'entrée unique pour les co-financeurs en identifiant un interlocuteur référent privilégié ;
- Optimiser le suivi des caducités pour les subventions acquises et du suivi, évaluer des dispositifs grâce à une vision globale des subventions perçues (hors Fonds Social Européen).

Zoom sur des contrats en cours

Le contrat d'agglomération

Limoges Métropole et le département de la Haute-Vienne ont conclu un contrat afin de concourir ensemble au **développement du territoire**. Pour cela, elles mettent en œuvre un programme d'opérations concernant la période 2022-2026.

Le contrat de solidarité et d'attractivité

Ce contrat est le fruit d'une alliance entre Limoges Métropole, la Communauté de communes Elan Limousin Avenir

et Nature et la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est d'une durée de 3 ans, de 2018 à 2021. ELAN et Limoges Métropole o nt établi ensemble un cadre d'intervention commun, présentant des enjeux et des axes de **stratégie territoriale**.

Les autres contrats

De nombreuses autres contractualisations sont en place sur le territoire de Limoges Métropole :

Le Plan de Déplacement Urbain

- Document de planification qui définit l'organisation des transports urbains et des marchandises, la circulation et le stationnement de véhicules sur le territoire.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

- Document stratégique de planification qui inclut l'ensemble de la politiquelocale de l'Habitat: parc de logements public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques ;

Le Contrat de ville

- Document permettant de réaliser des projets urbains sous forme contractuelle entre l'État, Limoges Métropole et ses partenaires ;

La convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

- Ce programme a pour but la transformation profonde des quartiers prioritaires de la politique de la ville intervenant fortement sur l'Habitat. Cela concerne aussi la rénovation de certains équipements publics afin de favoriser la mixité dans ces territoires ;

La convention conclue dans le cadre de Territoires d'industrie

- Programme national lancé par l'État à l'occasion du Conseil national de l'industrie: il s'agit d'unestratégie de reconquête industrielle par les territoires ;

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Outil de planification qui a pour but final d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables etmaîtriser la consommation d'énergie ;

Le Programme Alimentaire Territorial (PAT)

- Programme ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines.

Les projets de Limoges Métropole financés

Déploiement des aménagements cyclables

- **Plan de financement - Déploiement des aménagements cyclables sur le territoire de Limoges Métropole - Opération SDIAC**
- Plan de financement - Aménagement d'une piste cyclable sur RD N°29 entre l'avenue Frachon et la rue Maurice Utrillo à Limoges Programmation
- Plan de financement - Voie verte sur 2 tronçons contigus du boulevard entre l'avenue Martin Luther King et le boulevard du Mas Bouyol à Limoges
- Plan de financement - Continuité de la voie verte entre le centre bourg de Boisseuil et une zone d'activités et résidentielle de Feytiat Programmation
- Plan de financement - Diverses voies vertes sur la commune d'Isle
- Plan de financement prévisionnel - Diverses Voies vertes sur la commune du Palais-sur-vienne-vienne

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE Liberté Égalité Fraternité		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité / agence de l'eau Loire-Bretagne	PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE Liberté Égalité Fraternité	département Haute-Vienne
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire		Appel à projets " Renaturation des villes et des villages"	Appel à projets " Plan vélo"	Contrat de Développement Métropolitain

Création d'une voie urbaine reliant la Bastide au Puy Ponchet comprenant un franchissement Autoroutier (A20)

Création d'une voie urbaine reliant la Bastide au Puy Ponchet comprenant un franchissement Autoroutier (A20)

- **Voir le plan de financement**

UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de développement Régional

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté Égalité Fraternité

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Cité de la céramique et des arts du feu : un projet qui découle d'une contractualisation

Le territoire de Limoges Métropole est extrêmement riche au niveau industriel, il existe en effet un **fort potentiel de développement**. L'identité industrielle du territoire est pourtant peu développée.

C'est pourquoi il est nécessaire pour la Communauté urbaine de promouvoir cette identité, à travers la **création d'un lieu unique, emblématique et porteur d'innovation**, en lien avec **les filières d'excellence du territoire**. Ainsi, le projet «**Cité de la céramique industrielle et des arts du feu**» est né.

En plus de son aspect touristique et culturel, ce projet incite à la création d'activités ainsi qu'au développement d'entreprises, de start-up par l'innovation et le design, autour des arts du feu : émail, verre, métal, etc.

D'autre part, cette cité va permettre d'attirer les jeunes limougeauds vers les métiers de l'industrie et de l'artisanat. L'enjeu de ce projet est aussi de corréler son activité avec des événements thématiques internationaux pour **assurer et promouvoir le rayonnement de la Cité**, mais aussi celui du territoire de Limoges Métropole.